

RAPPORT DE PRESENTATION ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



Table des matières

PREAMBULE	4
I – L’ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2025	5
A – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE MONDIAL ET PERSPECTIVES 2025 :	5
B – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2024 ET PERSPECTIVES POUR 2025 :	6
C – LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFI 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES :	7
1) Mise en place d’une participation des collectivités locales au redressement des Finances Publique par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) :	7
2) Gel des fractions de TVA reversées aux collectivités :	7
3) Augmentation de 150 M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) financée par une minoration à due concurrence de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL) :	7
4) Baisse des dotations de soutien à l’investissement de l’Etat :	7
5) Réduction du fonds vert :	7
6) Hausse des cotisations à la CNRACL :	7
7) Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 :	8
8) Budgets verts :	8
9) Dette verte :	8
II – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL	9
A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
1 – Chapitre 73 – Impôts et taxes :	10
2 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	11
3 – Chapitre 70 – Produits des services :	12
4 – Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement	13
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13
1 – Chapitre 011- Charges à caractère général	13
3 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	17
4 – Chapitre 66 – Charges financières	17
5 – Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement	17
C – EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE :	18
D - RESSOURCES D’INVESTISSEMENT :	19
1 – Chapitre 10 – Dotation et fonds propres	19
2 – Chapitre 13 – Subventions	19
3 – Chapitre 16 – Emprunts	20
D – EMPLOIS D’INVESTISSEMENT	20
1 – Chapitre 16 – Emprunts	20
2 – Chapitres 20 à 23 – Dépenses d’équipement	20
E – TABLEAU DES EQUILIBRES BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT :	23
III – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU	24

IV – ENDETTEMENT :	25
V – AUDIT DE LA DETTE – Ensemble des budgets – États générés au 31/12/2024)	25
A – SYNTHÈSE :	25
B – ANALYSE :	26
1- Dette par type de risque	26
2- Dette par prêteur	26
C – OBSERVATOIRE DE LA DETTE :.....	26
1 – Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)	26
2 – Durée de vie résiduelle (en années)	27
CONCLUSIONS	28

PREAMBULE

La préparation des budgets pour 2025 s'inscrit dans un contexte de politique intérieure et de géopolitique instable pour les ménages comme pour les entreprises.

Depuis 2020, les collectivités locales ont dû faire face à une série de crises : crise sanitaire avec la pandémie de la COVID 19 qui a profondément perturbé l'activité économique, crise énergétique liée aux tensions internationales et en particulier à la guerre en Ukraine qui s'est traduite par une très forte augmentation du coût des fluides, crise inflationniste qui a lourdement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et sur le tissu économique local avec une explosion des taux d'intérêt et, enfin, crise climatique avec des épisodes de sécheresse et de précipitations intenses provoquant d'importantes inondations.

En France, la dissolution de l'Assemblée Nationale du 6 juin 2024 s'est traduite par une instabilité politique avec une absence de gouvernement durant de longues semaines puis la succession des gouvernements BARNIER et BAYROU qui a plongé les ménages, les entreprises et les collectivités locales dans une grande incertitude ; tout cela dans le contexte d'un dérapage historique des comptes publics marqué par un déficit de 162,1 milliards en 2024 et un niveau d'endettement record de 3 303 milliards d'euros de la France soit 113,7% de son PIB.

Depuis le jeudi 6 février 2025, suite à l'adoption définitive du Projet de Loi de Finances pour 2025 par le Sénat, la France est enfin dotée d'un budget. La Loi de Finances adoptée par le Parlement s'articule autour d'un objectif de réduction du déficit public à 5,4% du PIB soit un effort de 50 milliards avec, d'une part 30 milliards d'économie et, d'autre part, 20 milliards de hausse d'impôts reposant notamment sur une contribution exceptionnelle des grandes entreprises générant des « surprofits » et les ménages les plus fortunés.

Pour les collectivités locales, cette Loi de Finances se traduit par une nouvelle contribution de 2,2 milliards d'euros au redressement des finances publiques dont 1 milliard au titre d'un fonds baptisé DILICO auquel contribueront plus de 2 000 collectivités en fonction d'un indice synthétique calculé à partir de plusieurs indicateurs de richesse (potentiel fiscal, revenus par habitant...) et le gel des fractions de TVA reversées aux collectivités locales pour un montant total de 1,2 milliard d'euros.

Par ailleurs, les collectivités locales devront également supporter une augmentation substantielle de leurs contributions à la CNRACL (+ 3 points), caisse de retraite des fonctionnaires et devront également faire face à une baisse de près 1,4 milliards d'euros du fonds vert qui sera ramené de 2,5 milliards en 2024 à 1,115 milliard en 2025.

Malgré ces contraintes financières, la Ville de Compiègne s'est attachée à bâtir un projet de budget pour 2025 solide en fonctionnement permettant de dégager un bon niveau d'épargne et ambitieux en investissement en limitant le recours à l'emprunt conformément aux orientations prises dans le cadre du PPI 2024-2027, en s'appuyant sur une situation financière saine acquise au fil des années grâce à une gestion rigoureuse.

Par ailleurs, l'année 2025 sera notamment marquée par le transfert du Complexe Piscine Patinoire de Mercières de la Ville de Compiègne à l'Agglomération de la Région de Compiègne.

I – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2025

A – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE MONDIAL ET PERSPECTIVES 2025 :

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) pour 2024 et 2025, la croissance économique mondiale devrait se maintenir autour de 3,1 % en 2024 et légèrement augmenter à 3,2 % en 2025. Ces taux sont en deçà de la moyenne historique (3,8 %), en raison de politiques monétaires restrictives et du retrait des mesures de soutien budgétaire dans plusieurs pays avancés. La reprise est lente, particulièrement dans les pays émergents et en développement, où les écarts de croissance restent marqués. Le commerce mondial, quant à lui, devrait croître de 3,3 % en 2024 et de 3,6 % en 2025, bien que ces prévisions restent modestes par rapport aux années précédentes en raison de la fragmentation géoéconomique et des tensions commerciales mondiales.

L'inflation mondiale, après avoir atteint des niveaux records en 2022, devrait continuer à ralentir. Elle est estimée à 4,2 % en 2024 et devrait baisser à 3,3 % en 2025. Cette désinflation est principalement due aux politiques monétaires restrictives mises en place dans les grandes économies, ainsi qu'à la dissipation des chocs d'approvisionnement. Dans la zone euro, l'inflation devrait également se modérer, passant de 2,9 % en 2024 à 2,4 % en 2025, sous l'effet d'une réduction des tensions sur les matières premières et des ajustements des prix de l'énergie.

La croissance du PIB de la zone euro devrait rebondir après une faible performance en 2023. Les prévisions de la Banque Centrale Européenne tablent sur une croissance de 1,3 % en 2024 et de 1,5% en 2025, soutenue par la reprise des échanges mondiaux et une amélioration de la demande extérieure adressée à la zone euro. Cependant, la persistance de risques géopolitiques et l'impact des tensions commerciales mondiales peuvent peser sur la stabilité économique de la zone.

Les récentes élections présidentielles aux États-Unis et l'arrivée de Donald TRUMP à la Maison Blanche ouvrent une nouvelle période d'incertitudes au niveau mondial et pourraient avoir plusieurs impacts sur l'économie européenne et française :

- Marchés financiers : Après une première hausse, les marchés sont repartis à la baisse (baisse de 10% du CAC 40 en fin d'année) démontrant la sensibilité de ces marchés financiers au contexte géopolitique.
- Relations commerciales : Les politiques commerciales des États-Unis avec en particulier l'instauration de droits de douane prohibitifs pourraient affecter durablement les échanges entre les États-Unis et l'Europe,
- Sécurité énergétique : Les décisions sur l'énergie pourraient influencer les prix du pétrole et du gaz, impactant ainsi les économies européennes.

En 2025, les prévisions économiques pour la France estiment un taux de croissance autour de 1,1 %. Ce niveau de croissance reste modéré, influencé par des facteurs tels que le ralentissement de la demande intérieure et la fin des effets ponctuels, comme ceux des Jeux olympiques de 2024. Quant à l'inflation, celle-ci devrait continuer de diminuer progressivement. Les projections actuelles de la Banque de France indiquent une inflation annuelle estimée autour de 1,5% en 2025.

Cette baisse reflète la stabilisation des prix des matières premières et la dissipation des effets de base après les hausses importantes des années précédentes. L'inflation pourrait approcher l'objectif de 2 % fixé par la BCE en 2025, mais reste entourée de quelques incertitudes dues aux risques géopolitiques.

B – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2024 ET PERSPECTIVES POUR 2025 :

Après un redressement relatif de la situation financière des comptes publics en 2022, la Cour des comptes décrit 2023¹ comme « une très mauvaise année » évoquant « une situation inquiétante » qui pèse lourdement sur 2024 et rend caduque la trajectoire fixée dans la Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP) 2023 - 2027.

De surcroît, la chambre juge les prévisions du gouvernement au 1er semestre 2024 trop peu documentées et trop optimistes et estime que la trajectoire fixée pour revenir aux critères du pacte de stabilité d'ici à 2027 repose sur des « objectifs peu réalistes » dans un contexte marqué par l'incertitude politique suite aux élections législatives de l'été 2024.

Dans son rapport, la Cour des comptes estime que la France doit consentir des efforts difficiles pour préserver le contrôle de ses Finances Publiques et honorer ses engagements vis-à-vis des pays membres de la zone euro mais aussi des générations futures.

La Cour juge indispensable d'engager résolument l'effort de réduction du déficit public dès 2025 pour replacer la dette sur une trajectoire descendante. Pour que cet effort ne soit pas contreproductif et ne porte pas préjudice à la croissance et à la cohésion sociale, la Cour précise que cet effort doit être crédible, efficace et partagé :

- crédible, en étant sous-tendu par des réformes pérennes, identifiées notamment dans le cadre des revues de dépenses initiées en 2023,
- efficace, en portant prioritairement sur les dépenses les moins pertinentes et en explicitant la contribution attendue des hausses d'impôt, notamment en lien avec la fiscalité du carbone,
- partagé, en clarifiant sa répartition entre les ménages, les entreprises et les administrations publiques et, au sein de ces dernières, entre État, sécurité sociale et collectivités.

L'avis rendu par la Cour des Comptes sur les Finances Publiques de l'Hexagone corrobore celui de l'Union Européenne qui décide d'engager contre la France une procédure formelle pour déficit excessif le 26 juillet 2024.

Le dérapage des Finances Publiques françaises se traduit par un décrochage du déficit établi à -5,5% du PIB en 2023 pour la France contre -3,5% en moyenne pour les 27 pays de l'Union Européenne et d'un endettement public de 109,9% du PIB pour la France contre 82,6% en moyenne pour l'ensemble de l'UE.

¹ Rapport publié le 16 juillet 2024 par la Cour des Comptes relatif à « La situation et les perspectives des Finances Publiques ».

C – LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFI 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES :

La Loi de Finances pour 2025 a été construite dans un contexte de Finances Publiques très dégradées qui contraignent le gouvernement à prendre des mesures fortes visant à redresser la situation avec notamment une mise à contribution des collectivités locales.

Les principales mesures de la LFI 2025 concernant les collectivités locales sont les suivantes :

1) [Mise en place d'une participation des collectivités locales au redressement des Finances Publique par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales \(DILICO\)](#) :

Le DILICO prévoit une contribution de 1 milliard d'euros en 2025 de 2 099 collectivités qui seront impactées en fonction d'un indice synthétique calculé à partir d'indicateurs de richesse (potentiel fiscal, revenus par habitant...). Il est prévu que les collectivités contributrices à ce fonds se verront reverser 90% de leur contribution en trois tiers sur les années N+1, N+2 et N+3.

2) [Gel des fractions de TVA reversées aux collectivités](#) :

Les deux fractions de TVA versées par l'Etat aux EPCI en remplacement de la Taxe d'habitation supprimée en 2021 et de la CVAE supprimée en 2023 pour les EPCI étaient jusqu'à présent versées à titre prévisionnel pour l'année N, sur la base d'une estimation de la TVA inscrite dans la Loi de Finances. Cette estimation faisait l'objet d'un réajustement en cours d'année N, souvent lors du projet de loi de finances (PLF), avec une régularisation définitive l'année suivante.

Désormais, la TVA sera versée en année N sur la base du produit perçu par l'État en N-1. Cette mesure entraîne donc une "année blanche" en 2025. Ce dispositif correspond à un effort de 1,2 Milliard d'euros pour les collectivités en 2025 qui renonceront de fait à une croissance de TVA de +2.2%.

3) [Augmentation de 150 M€ de la Dotation globale de fonctionnement \(DGF\) financée par une minoration à due concurrence de la dotation de soutien à l'investissement local \(DSIL\)](#) :

4) [Baisse des dotations de soutien à l'investissement de l'Etat](#) :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros contre 570 millions d'euros en 2024.

- Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR): maintien à son niveau 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros.

5) [Réduction du fonds vert](#) :

Le fonds vert, destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique, est réduit à 1,115 milliards d'euros en 2025 contre 2,5 milliards d'euros en 2024 et 2 milliards en 2023.

6) [Hausse des cotisations à la CNRACL](#) :

Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des

agents des collectivités locales (CNRACL), portant ce taux de 34,65 % en 2025, jusqu'à 43,65 % à partir de 2028. Cela revient à une hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL, 12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

Cette mesure s'applique à l'ensemble des collectivités et demeure pérenne dans le temps.

7) Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 :

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En novembre 2024, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à + 1,7%. Pour mémoire, en 2022, elle était de + 3,4%, 7,1% en 2023 et 3,9% en 2024.

Il convient de rappeler que la revalorisation forfaitaire des bases s'applique à la taxe foncière, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la cotisation foncière des entreprises.

Depuis 2019, cette revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

8) Budgets verts :

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la Loi de Finances a prévu dès 2024 que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront obligatoirement comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette mesure obligatoire partiellement appliquée en 2024 compte tenu du retard de parution des décrets d'application est reconduite en 2025.

L'état doit être annexé au compte administratif ou au compte financier unique de l'exercice 2025. Cette annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret.

9) Dettes vertes :

Instauré en Loi de Finances 2024, la dette verte doit permettre aux collectivités territoriales d'identifier la dette qui finance leurs investissements verts. Son instauration, facultative, aidera les collectivités à investir dans leur transition écologique.

II – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget 2025 s'équilibre à 69 205 836 € en fonctionnement compte tenu du résultat antérieur reporté de 2024 estimé à 3 146 850 €, soit une progression de 1,4 M€ par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par des recettes de fonctionnement réalisées supérieures aux prévisions et des charges réalisées inférieures à ce qui avait été prévu (baisse des dépenses en fluides, avoirs importants sur les factures d'électricité, pas de revalorisation du point d'indice des agents publics...). Le projet de budget intègre le transfert du Complexe Mercières à l'ARC prévue au 1^{er} juillet 2025.

L'excédent cumulé (résultat prévisionnel de l'exercice + résultat antérieur reporté) permet d'effectuer un virement de 5 378 997 € à la section d'investissement.

BUDGET PREVISIONNEL (CREDITS OUVERTS) - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2023	2024	2025	Chap.	Intitulés	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	16 281 781	17 056 150	16 577 730	70	Produits des services du domaine	5 325 927	5 389 981	5 472 528
012	Charges de personnel	37 331 594	37 910 000	38 260 535	73	Impôts et taxes	44 929 205	46 177 934	46 853 467
022	Dépenses imprévues	-	-	-	74	Dotations et participations	11 853 010	12 261 928	12 107 359
65	Charges de gestion courante	4 236 218	5 016 940	5 111 345	75	Autres produits de gestion courante	1 116 847	1 241 456	1 294 234
66	Charges financières	876 500	931 300	942 500	76	Produits financiers	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	424 229	60 000	42 000	77	Produits exceptionnels	787 814	-	-
68	Dotations aux provisions	-	10 000	10 000	78	Reprises aux provisions	5 000	6 000	6 000
014	Atténuations de produits	121 000	117 000	117 000	013	Atténuations de charges	315 000	265 000	304 000
CHARGES REELLES DE L'EXERCICE		59 271 322	61 101 390	61 061 110	PRODUITS REELS DE L'EXERCICE		64 332 803	65 342 299	66 037 588
042	Opérations d'ordre	2 951 199	2 559 742	2 765 729	042	Opérations d'ordre	81 371	20 380	21 399
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		62 222 521	63 661 132	63 826 839	TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		64 414 174	65 362 679	66 058 987
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	1 560 386	1 733 845	3 146 850
TOTAL DES CHARGES		62 222 521	63 661 132	63 826 839	TOTAL DES PRODUITS		65 974 560	67 096 524	69 205 836
023	Résultat cumulé (excédent)	3 752 039	3 435 392	5 378 997	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-
TOTAL DE LA SECTION		65 974 560	67 096 524	69 205 836	TOTAL DE LA SECTION		65 974 560	67 096 524	69 205 836

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
002	Résultat reporté	3 706 945	1 560 386	1 733 845	1 733 845	3 146 850	81,50%	81,50%
013	Atténuation de charges	349 516	315 000	265 000	265 000	304 000	14,72%	14,72%
70	Produits des services	4 781 157	5 325 927	5 214 011	5 389 981	5 472 528	4,96%	1,53%
73	Impôts et taxes	43 930 191	44 929 205	11 488 115	11 488 115	11 334 140	-1,34%	-1,34%
731	Fiscalité locale			34 866 338	34 689 819	35 519 327	1,87%	2,39%
74	Dotations, subventions et participations	11 089 572	11 853 011	12 164 999	12 261 928	12 107 359	-0,47%	-1,26%
75	Autres produits de gestion courante	833 196	1 116 847	1 186 456	1 241 456	1 294 234	9,08%	4,25%
77	Recettes exceptionnelles	70 413	787 814	0	0			
78	Reprise de provision	43 500	5 000	6 000	6 000	6 000	0,00%	0,00%
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	66 698	81 371	20 380	20 380	21 399	5,00%	5,00%
Total recettes de fonctionnement :		64 871 187	65 974 560	66 945 144	67 096 524	69 205 836	3,38%	3,14%

Les recettes sont globalement en progression de 3,14% par rapport aux crédits ouverts 2024 et 3,38% si l'on compare au BP 2024, il convient d'en détailler les éléments.

Les recettes réelles (hors 002 et 042) sont en augmentation de 696 k€ soit 65,4M€ en crédits ouverts 2024 et de 847 k€ soit 65,2 M€ par rapport au budget 2024 contre 66,1M€ en Orientations Budgétaires 2025 soit respectivement + 1,1% et +1,3% soit des taux inférieurs à l'inflation.

1 – Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
73	Impôts et taxes	43 930 191	44 929 205	11 488 115	11 488 115	11 334 140	-1,34%	-1,34%
73211	attribution de compensation	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 248 627	-1,55%	-1,55%
73212	dotation de solidarité communautaire	873 000	873 000	873 000	873 000	873 000	0,00%	0,00%
7323 (ancien 7364)	Prélèvement sur produits jeux	339 860	170 000	180 000	180 000	187 025	3,90%	3,90%
73...	Autres impôts et taxes	32 307 704	33 476 578	25 488	25 488	25 488	0,00%	0,00%
731	Fiscalité locale			34 866 338	34 689 819	35 519 327	1,87%	2,39%
73111	Produits des impositions directes	29 644 704	30 913 578	32 200 338	32 320 527	32 920 928	2,24%	1,86%
73123 (ancien 7381)	Droits mutation	1 800 000	1 700 000	1 580 000	1 230 000	1 600 000	1,27%	30,08%
73141 (ancien 7351)	Taxe sur l'électricité	700 000	700 000	950 000	950 000	861 399	-9,33%	-9,33%
731...	Autre fiscalité locale			136 000	189 292	137 000	0,74%	-27,63%

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases légalement prévu, est de 1,7% pour 2025 contre 3,9% en 2024, 7,1% en 2023, 3,4% en 2022, 0,2% en 2021 et 1,2% en 2020. L'augmentation des bases fiscales de 1,7% concerne le bâti, le non bâti et les locaux industriels mais pas les locaux professionnels ni les locaux commerciaux.

Hormis cette revalorisation, après une baisse de 1% des taux d'imposition communaux en 2023, précédée de 4 années consécutives de gel, une nouvelle année de gel des taux est prévue afin de ne pas alourdir la fiscalité qui pèse sur les ménages.

La revalorisation forfaitaire des bases de 1,7% et l'évolution physique de 0,7% entraînent une augmentation des contributions directes de + 675 k€ par rapport au budget 2024 soit une progression de +1,5% inférieure à l'inflation. Cette évolution s'explique par :

Une baisse de 334 K€ des recettes de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) suite à une erreur de l'administration fiscale avec un assujettissement à tort de certains administrés en 2023 et 2024.

Une contribution de 40 K€ de la Ville au DILICO, fonds de redressement des finances publiques.

Une hypothèse d'attribution de compensation ajustée à - 161 K€ suite au transfert du complexe Piscine Patinoire de Mercières de la Ville de Compiègne à l'ARC prévu au 1^{er} juillet 2025.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) allouée par l'ARC dont les critères ont été revus en 2021 qui s'établit à 873 K€ compte tenu du produit de la taxe sur les paris hippiques dont le montant est reversé avec un an de décalage.

Les droits de mutation estimés à 1,6 M€, un niveau stable par rapport au BP 2024, après une baisse importante compte tenu des cessions sur l'année 2023.

Le prélèvement sur les produits des jeux est en légère hausse de +7 k€ par rapport au BP 2024.

Une taxe sur les consommations finales d'électricité (TFCE) prévue à hauteur de 0,86 M€ contre 0,95 M€ en 2024, 0,7 M€ en 2023 compte tenu de la baisse des tarifs.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2021 pour être remplacée par la part départementale de taxe foncière. Ne subsiste que la part de taxe d'habitation provenant de l'imposition des résidences secondaires et des logements vacants (1 271 K€).

On notera que ces prévisions budgétaires correspondent à des simulations prudentes effectuées à partir des données 2024 dans l'attente des notifications par les services de l'État dans le courant du printemps prochain.

2 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
74	Dotations, subventions et participations	11 089 572	11 853 011	12 164 999	12 261 928	12 107 359	-0,47%	-1,26%
74111 (ancien 74111)	dont DGF	3 404 300	3 384 822	3 383 568	3 383 381	3 206 320	-5,24%	-5,23%
741123 (ancien 74123)	DSU	2 809 170	2 934 448	3 134 568	3 134 568	3 379 640	7,82%	7,82%
741127 (ancien 74127)	DNP	129 600	116 631	104 968	104 968	125 962	20,00%	20,00%
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	645 634	915 917	1 044 695	1 077 124	835 294	-20,04%	-22,45%
7473	Participation CD60	19 500	16 500	60 295	60 295	15 500	-74,29%	-74,29%
747888 (ancien 7478)	Autres organismes (CAF)	1 702 600	1 995 682	1 888 200	1 888 200	2 023 700	7,18%	7,18%
74833 (ancien 74834)	Etat - compensation établissements industriels	1 989 700	2 199 387	2 276 423	2 340 923	2 332 124	2,45%	-0,38%
74...	Autres dotations, subv..	387 068	278 124	272 282	272 469	188 819	-30,65%	-30,70%

L'ensemble des dotations, subventions et participations est en baisse de 1,26% par rapport aux crédits ouverts 2024.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** devrait baisser en 2025 par rapport au montant perçu en 2024 de 177k€, malgré la progression du nombre d'habitants.

	2022	2023	2024	2025	Ecart 2025/2024
Population municipale	40 615	40 453	40 394	40 808	414
Population comptée à part	1 028	1 017	1 024	1 017	- 7
Population INSEE totale	41 643	41 470	41 418	41 825	407
Résidences secondaires	366	345	368	345	- 23
Population DGF	42 009	41 815	41 786	42 170	384

NB : les données 2025 concernant les résidences secondaires n'étant pas communiquées à ce jour, il a été retenu l'hypothèse prudente du nombre de résidences secondaires de 2023.

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** devrait être en progression de 7,82% soit + 245 k€.

La **Dotation Nationale de Péréquation** devrait progresser de 21 k€.

Les **Autres Participations de l'État** sont en baisse apparente de 240 K€ compte tenu du changement des modalités de versement des subventions pour la Cité éducative : en effet, l'Etat verse désormais directement des subventions aux associations porteuses de projets alors qu'avant la Ville percevait l'intégralité des subventions et en reversait une partie aux associations.

Une augmentation de 135 k€ de la participation de la **Caisse d'Allocations Familiales** principalement sur les crèches ;

3 – Chapitre 70 – Produits des services :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
70	Produits des services	4 781 157	5 325 927	5 214 011	5 389 981	5 472 528	4,96%	1,53%
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	156 000	181 000	339 600	339 600	365 400	7,60%	7,60%
70323	Red. Occup. Domaine public	282 000	520 000	180 000	180 000	189 000	5,00%	5,00%
70383	Redevance stationnement	440 000	500 000	500 000	500 000	500 000	0,00%	0,00%
70384	Forfait post stationnement	235 000	300 000	270 000	270 000	290 000	7,41%	7,41%
70388	Autres redevances diverses	83 000	81 000	74 500	74 500	75 875	1,85%	1,85%
7062	Redev. culturelles	214 590	250 900	267 289	267 289	256 960	-3,86%	-3,86%
70631	redev. Sportif	471 000	495 600	482 500	482 500	245 800	-49,06%	-49,06%
70632	redev. Loisirs	190 000	197 000	197 000	197 000	217 000	10,15%	10,15%
7066	redev. Sociale	384 000	384 000	439 000	439 000	427 000	-2,73%	-2,73%
7067	redev. Périscolaire	1 084 000	1 061 000	1 007 000	1 007 000	1 028 000	2,09%	2,09%
70843	MAD personnel facturée au CCAS					491 250		
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	123 480	130 000	192 000	192 000	199 100	3,70%	3,70%
70848	MAD personnel - Autres organismes	325 000	360 000	360 000	535 970	553 000	53,61%	3,18%
70873	Remb. frais CCAS	240 000	240 000	325 000	325 000		-100,00%	-100,00%
70876	Remb frais ARC	308 436	350 000	344 422	344 422	400 000	16,14%	16,14%
70...	Autres ppts services	244 651	275 427	235 700	235 700	234 143	-0,66%	-0,66%

Le montant de ce chapitre totalise 5,5 M€ en augmentation de 1,5% par rapport aux crédits ouverts 2024, en progression de 4.8% par rapport au BP 2024.

Cette progression s'explique par :

L'augmentation des droits de stationnement et la location de la voie publique (70321), principalement les droits pour les chantiers, l'augmentation du nombre de terrasses et de l'amplitude saisonnière.

Des refacturations de personnels supplémentaires au CCAS et mise en place de la refacturation pour le personnel mis à disposition du CACCV sur 2024 et le reversement de la subvention du FSE perçu par le CCAS en 2024.

Concernant les redevances périscolaires (7067), il s'agit d'un ajustement de la prévision suivant les recettes 2024 de la facturation des repas de cantines.

La baisse de 228 K€ des redevances à caractère sportif (70631) correspond aux entrées à la piscine et à la patinoire de Mercières qui ont été retranchées compte tenu de son transfert au 1^{er} juillet (impact en demi-année).

4 – Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
011	Charges à caractère général	15 466 160	16 281 781	16 871 805	17 056 150	16 577 730	-1,74%	-2,80%
012	Charges de personnel	35 662 122	37 331 594	38 100 000	37 910 000	38 260 535	0,42%	0,92%
014	Atténuation de produits	51 688	121 000	117 000	117 000	117 000	0,00%	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	4 052 279	4 236 218	4 675 970	5 016 940	5 111 345	9,31%	1,88%
66	Charges financières	817 500	876 500	876 300	931 300	942 500	7,55%	1,20%
67	Charges exceptionnelles	451 875	424 229	40 000	60 000	42 000	5,00%	-30,00%
68	Dotation aux provisions			10 000	10 000	10 000	0,00%	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	6 269 603	3 752 039	3 734 327	3 435 392	5 378 997	44,04%	56,58%
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 099 960	2 951 199	2 519 742	2 559 742	2 765 729	9,76%	8,05%
Total dépenses de fonctionnement		64 871 187	65 974 560	66 945 144	67 096 524	69 205 836	3,38%	3,14%

Les dépenses réelles évaluées pour 2025 hors virement à la section d'investissement et opération d'ordre sont en baisse de 40 k€ (-0,1%) soit 61,1 M€ en crédits ouverts 2024 et en progression de 370 k€ (+0,6%) soit 60,7 M€ en BP 2024 contre 61,1 M€ en Orientations Budgétaires 2025.

1 – Chapitre 011- Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
011	Charges à caractère général	15 466 160	16 281 781	16 871 805	17 056 150	16 577 730	-1,74%	-2,80%
6042	dont prestations	1 024 189	1 109 064	1 065 827	1 169 780	1 020 900	-4,22%	-12,73%
6061	fluides	4 673 194	5 030 671	5 072 000	5 072 000	4 110 000	-18,97%	-18,97%
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 266 571	2 276 854	2 216 501	2 211 614	2 543 408	14,75%	15,00%
611	contrat prest. service	344 228	371 068	383 900	393 740	391 100	1,88%	-0,67%
613 et 614	locations et charges locatives	863 420	911 743	948 700	1 047 200	920 050	-3,02%	-12,14%
615	entretien et réparation	2 997 561	2 906 648	3 255 083	3 186 462	3 342 304	2,68%	4,89%
623	communication, relations publiques	672 375	764 446	933 813	983 531	1 044 610	11,86%	6,21%
011..	Autres dépenses	2 624 622	2 911 286	2 995 981	2 991 824	3 205 358	6,99%	7,14%

Les charges à caractère général baissent globalement de 2,8 % soit - 478 k€ en crédits ouverts et 1,7% par rapport au BP2024.

Cette baisse s'explique par la diminution du coût de l'énergie cumulé au transfert du complexe piscine patinoire de Mercière pour 900 K€, ce qui compense l'augmentation due à l'inflation et le cout engendré par l'augmentation du marché des repas fournis aux cantines et la mise en place de la fabrication en régie des repas sur la cantine de Royallieu au 1er janvier 2025.

L'objectif de la ville reste de contenir au mieux le montant de ces dépenses à un niveau minimum pour assurer le fonctionnement de la collectivité et le maintien en état de son patrimoine.

2 – Chapitre 012 – Charges de personnel

Le Glissement vieillesse technicité, les mouvements de personnel et la hausse des cotisations patronales CNRACL, conduisent à prévoir un budget de 38,2 M€ contre 38,1 M€ au BP 2024.

Structure des effectifs hors direction générale mutualisée au niveau de l'ARC

La structure des effectifs au 31/12/2024 est décrite ci-dessous.

Filière administrative	118	Filière Sécurité (Police Municipale)	32
Catégorie A	14	Catégorie B	1
Administrateur général	1	Chef service PM	1
Attaché	9	Catégorie C	31
Attaché HCl	2	Brigadier-chef Pal	22
Attaché Pal	2	Chef PM	2
Catégorie B	35	Gardien-brigadier	7
Rédacteur	20	Filière Sociale	24
Rédacteur Pal 1Cl	10	Catégorie A	10
Rédacteur Pal 2Cl	5	Educateur j enfant ClEx	4
Catégorie C	69	Educateur Jeunes Enfants	6
Adjnt adm	21	Catégorie B	3
Adjnt adm Pal 1Cl	30	Monit-ed interv Fam	2
Adjnt adm Pal 2Cl	18	Monit-ed interv Fam Pal	1
Filière animation	33	Catégorie C	11
Catégorie B	8	Agent social	2
Animateur	7	Agent social Pal 1Cl	2
Animateur Pal 1Cl	1	Agent social Pal 2Cl	1
Catégorie C	25	ATSEM Pal 1Cl	6
Adjnt ter anim 2Cl (anc)	4	Filière sportive	21
Adjnt ter anim Pal 1Cl	6	Catégorie A	1
Adjnt ter anim Pal 2Cl	5	Conseiller APS	1
Adjnt ter animation	10	Catégorie B	19
Filière culturelle	90	Educateur APS	7
Catégorie A	25	Educateur APS Pal 1Cl	10
Attaché conserv patr	4	Educateur APS Pal 2Cl	2
Bibliothécaire	7	Catégorie C	1
Conserv patr (Promo)	1	Opérateur APS Pal	1
Directeur ét ens art Ca1	1	Filière technique	423
Prof ens art CIN	6	Catégorie A	6
Prof ens art HCl	6	Ingénieur en chef HCl	1
Catégorie B	49	Ingénieur HCl	2
Assist conserv	9	Ingénieur Pal	3
Assist conserv Pal 1Cl	3	Catégorie B	13
Assist conserv Pal 2Cl	3	Technicien	6
Assist ens art	16	Technicien Pal 1Cl	2
Assist ens art Pal 1Cl	10	Technicien Pal 2Cl	5
Assist ens art Pal 2Cl	8	Catégorie C	404
Catégorie C	16	Adjnt tech	196
Adjnt ter patr Pal 1Cl	7	Adjnt tech Pal 1Cl	14
Adjnt ter patr Pal 2Cl	3	Adjnt tech Pal 2Cl	65
Adjnt ter patrimoine	6	Agent maitrise	76
Filière médico-sociale	28	Agent maitrise Pal	53
Catégorie A	5	Sans filière	38
Puér	2	Sans categorie	38
Puér HCl	3	Apprenti	11
Catégorie B	23	CAE / CUI	18
Auxiliaire puér Cl N	13	Contrat Adulte Relais	8
Auxiliaire puér Cl Sup	10	Parcours Emploi Comp.	1

Éléments sur les dépenses de personnel

- Les principales dépenses de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :

Traitement (titulaires, contractuels et vacataires)	58,5%
Régime indemnitaire	8,3%
NBI	0,8%
SFT	0,7%
Heures supplémentaires	2,2%
Astreintes	0,4%
Prestations sociales	0,6%
Charges patronales	28,9%

- Heures supplémentaires et complémentaires

Année	Nombre d'heures	Montant
2021	29.993	662.575 €
2022	29.519	720.907 €
2023	25 943	654 774 €
2024	31 616	783 852 €

- Avantages en nature

Nature de l'avantage	2021		2022		2023		2024	
	Nombre de bénéficiaires	Montant						
véhicule	0	0	0	0	0	0	0	0
logement	13	32.719	13	33.221	13	32.719	13	33.221
repas	3	98*	239	90.250	3	98*	239	90.250

En 2021, les avantages en nature « repas » concernant le personnel de cantine ont été supprimés en raison de la crise sanitaire, mais compensés en rémunération, ce qui explique le faible montant.

Durée effective du travail

- Durée légale du temps de travail

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

À la Ville de Compiègne, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- a) 35h30 par semaine, soit un horaire quotidien de 7h et 6mn
- b) 37h30 par semaine avec la possibilité de prendre 12 jours de RTT
- c) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

Choix	a	b	c
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT	-0	-12	-20
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1
= nombre de jours travaillés	226	214	206
Temps de travail quotidien	7h06mn	7h30mn	7h48mn
Temps de travail annuel	1.605h	1.605h	1.607h

Évolution prévisible des dépenses de personnel en 2025

Les dépenses de personnel ont atteint 37,3 M€ en 2024.

La prévision pour 2025 s'élève à 38,2M€, soit 0,42% de plus que le BP 2024.

Le Glissement Vieillesse Technicité, la hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points, les mouvements de personnel avec notamment le transfert des agents du Complexe piscine-patinoire, impactent le budget 2025. L'augmentation des cotisations des collectivités à la CNRACL se poursuivra jusqu'en 2028 à raison de +3 points par an soit 12 points au total équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024. A cela s'ajoutera la participation obligatoire aux mutuelles en 2026.

Démarche de GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

La ville conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

La collectivité porte une attention particulière sur les thématiques suivantes :

- La prévention de la santé au travail : assurer la continuité des formations liées aux gestes et postures à destination du personnel technique et de la petite enfance afin de lutter contre l'usure professionnelle de certains métiers.

- Le développement d'une culture managériale commune : la collectivité organise des formations portant sur les fondamentaux du management à destination du personnel encadrant des équipes. Il s'agit ainsi d'optimiser le fonctionnement de la collectivité (travail en mode projets, développement de la transversalité, mutualisation des services, etc...) dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.
- Favoriser l'accès à la formation des agents par le biais de la mise en place de formations en intra-collectivité.

Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG, DCSI, CSI et archives.

En 2022, le Conseil municipal a voté la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel du service évènementiel de la Ville vers l'ARC et en 2023, la mise à disposition des Directeurs de la Culture et des Sports.

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2025.

3 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
65	Autres charges de gestion courante	4 052 279	4 236 218	4 675 970	5 016 940	5 111 345	9,31%	1,88%
657363	Sub. CCAS	265 000	265 000	265 000	265 000	470 000	77,36%	77,36%
65748	Sub; associations	3 126 037	3 405 379	3 610 488	3 945 772	3 874 677	7,32%	-1,80%
65..	Autres char gest. cour.	661 242	565 839	800 482	806 168	766 668	-4,22%	-4,90%

Ce chapitre est en augmentation de 1,9% par rapport aux crédits ouverts 2024 et 9,3% par rapport au BP 2024 compte tenu de prise en charge directe de personnels par le CACCV à compter de 2024 compensée par une augmentation de sa subvention.

A noter que le projet de budget 2025 intègre **une augmentation de 200 k€ de la subvention pour le CCAS.**

4 – Chapitre 66 – Charges financières

La somme de 942 k€ correspond aux échéances de la dette, en progression de 7,6% par rapport au budget 2024 compte tenu des nouveaux emprunts et de la remontée des taux.

5 – Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement

S'agissant du chapitre 67, depuis 2023, seules les annulations de titre sur exercice antérieur restent sur ce chapitre.

C – EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE :

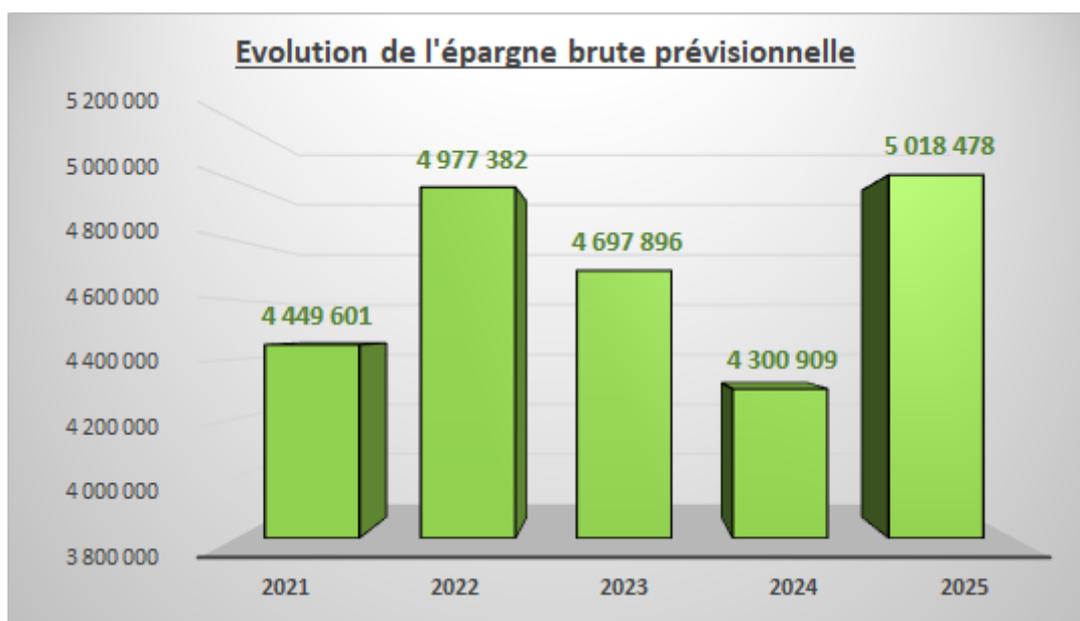
La Capacité d'Autofinancement annuelle propre de la Ville réside dans son aptitude à dégager une épargne par l'optimisation de ses recettes et une maîtrise de ses charges de fonctionnement.

L'épargne brute se calcule par différence entre les recettes et les charges réelles de fonctionnement en excluant les éléments exceptionnels et les opérations d'ordre (amortissements).

Autofinancement de l'exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Produits réels de l'exercice	58 245 112	61 027 131	63 544 989	65 342 299	66 037 588
Charges réelles de l'exercice	53 795 511	56 049 749	58 847 093	61 041 390	61 019 110
Autofinancement brut	4 449 601	4 977 382	4 697 896	4 300 909	5 018 478

L'épargne prévisionnelle brute de 2025 est en progression de 717 K€ par rapport à 2024 soit + 17%.

Il est à noter que l'épargne réelle dégagée à la clôture de l'exercice est toujours nettement supérieure aux prévisions en vertu du principe de prudence appliqué lors de la préparation du budget pour l'évaluation des recettes et des charges.



D - RESSOURCES D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
-	Restes à réaliser (RAR)			3 215 032		6 372 353	98,20%	
10	Dotations et fds propres	5 013 024	9 626 819	5 964 991	6 704 991	6 564 785	10,06%	-2,09%
13	Subventions d'investissement	6 685 160	5 024 432	3 192 639	4 505 175	6 529 397	104,51%	44,93%
16	Recours à l'emprunt	7 004 185	7 360 194	6 065 749	7 854 688	6 543 646	7,88%	-16,69%
024	Pdts de cessions	123 147	39 186	1 377 000	1 377 000	500 000	-63,69%	-63,69%
454201	Opérations pour compte de tiers	2 000	8 860	7 000	10 888	7 000	0,00%	-35,71%
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	6 269 603	3 752 039	3 734 327	3 435 392	5 378 997	44,04%	56,58%
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 099 960	2 951 199	2 519 742	2 559 742	2 765 729	9,76%	8,05%
041	Opérations patrimoniales	132 674	784 142	325 000	325 000	250 000	-23,08%	-23,08%
Total recettes d'investissement :		27 329 754	29 546 872	26 401 480	26 772 876	34 911 909	32,23%	30,40%

Les recettes d'investissement devraient atteindre 34,9 M€ dont 8,1 M€ d'autofinancement (chapitre 021 et 040) et 6,3 M€ de restes à réaliser avec le report d'un emprunt de 4,8 M€.

Il est à noter que les produits de cession sont inscrits en recette d'investissement (chapitre 024) au Budget et comptabilisés en recettes de fonctionnement (chapitre 77) au Compte Administratif.

1 – Chapitre 10 – Dotation et fonds propres

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
10	Dotations et fds propres	5 013 024	9 626 819	5 964 991	6 704 991	6 564 785	10,06%	-2,09%
10222	dont FCTVA	1 103 000	1 844 982	1 200 000	1 200 000	1 880 000	56,67%	56,67%
10226	Taxe aménagement	350 000	450 000	450 000	1 190 000	400 000	-11,11%	-66,39%
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 560 024	7 331 837	4 314 991	4 314 991	4 284 785,37	-0,70%	-0,70%

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part du résultat de fonctionnement affectée obligatoirement à l'investissement ; son montant, qui sera confirmé à la clôture de l'exercice 2024, est évalué à 4,3 M€, stable comparé à 2024.

Le FCTVA en augmentation passant de 1,2 M€ à 1,9 M€ compte de l'augmentation des dépenses d'investissement réalisées en 2024 (le FCTVA étant versé l'année suivant la dépense pour la ville de Compiègne)

2 – Chapitre 13 – Subventions

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
13	Subventions d'investissement	6 685 160	5 024 432	3 192 639	4 505 175	6 529 397	104,51%	44,93%
131/2	dont subventions	5 407 971	3 562 290	1 926 261	3 489 575	5 932 221	207,97%	70,00%
1345 (ancien 1342)	Amendes de police	340 205	350 000	450 000	486 217	450 000	0,00%	-7,45%
13..	Autres dont DSIL	936 984	1 112 142	816 378	529 383	147 176	-81,97%	-72,20%

Les subventions de nos différents partenaires (État, Région des Hauts de France, Département de l'Oise, l'Arc) totaliseraient plus de 5,9 M€ auxquels s'ajoutent 1,5 M€ de restes à réaliser soit 7,4 M€ contre 4,2 M€ en 2024, 4,8 M€ en 2023 et 6,6 M€ en 2022. Cette forte augmentation résulte des travaux réalisés dans le cadre de l'ANRU (Faroux, Centre de Rencontre de la Victoire) et de la revalorisation des projets à même de bénéficier de fonds européens comme le gymnase Pompidou ou le Musée de la Figurine.

3 – Chapitre 16 – Emprunts

En lien avec le programme des investissements, **l'emprunt d'équilibre pour 2024 devrait être de 6,5 M€** en hausse de 0,5 M€ compte tenu du programme d'investissement soutenu.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 est de 29,3 M€ soit une dette par habitant de 702 € pour une moyenne nationale de 976 € pour les communes de même strate (source : comptes des communes 2023).

Dans l'hypothèse d'un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 80% (proche du taux de réalisation de 2024), le volume d'emprunt à consolider sur 2025 serait de l'ordre de 5,2 M€ (report de 4,8 M€ inclus) soit un endettement stable compte tenu du remboursement en capital de la dette de 4,75 M€ avec une capacité de désendettement de 6,9 années (8,62 en 2021, 6,60 en 2022 et 2023 et 7,04 au BP 2024).

D – EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
001	Solde N-1	2 960 287	5 652 339	1 719 201	1 719 201	5 181 592	201,40%	201,40%
-	Restes à réaliser (RAR)	0		5 810 823		5 475 547	-5,77%	
10/13	Remb. Subventions /dotations	50 000	416 227	100 000	100 000	100 000	0,00%	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 084 400	4 984 400	4 659 400	4 659 400	4 752 000	1,99%	1,99%
	Dépenses d'équipement	19 033 013	17 619 532	13 759 677	19 941 896	19 124 371	38,99%	-4,10%
26/27	Immob. Financières	681						
454101	Opérations pour compte de tiers	2 000	8 860	7 000	7 000	7 000	0,00%	0,00%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	66 698	81 371	20 380	20 380	21 399	5,00%	5,00%
041	Opérations patrimoniales	132 674	784 142	325 000	325 000	250 000	-23,08%	-23,08%
Total dépenses d'investissement :		27 329 754	29 546 872	26 401 480	26 772 876	34 911 909	32,23%	30,40%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 34,9 M€ dont 5,1 M€ de résultat reporté et 5,5 M€ de restes à réaliser. *Pour mémoire, les restes à réaliser des années précédentes sont intégrés dans les crédits ouverts.*

1 – Chapitre 16 – Emprunts

Un montant de 4,8 M€ est prévu pour rembourser les échéances en capital de la dette existante.

2 – Chapitres 20 à 23 – Dépenses d'équipement

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	Propositions 2025	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
	Dépenses d'équipement	19 033 013	17 619 532	13 759 677	19 941 896	19 124 371	38,99%	-4,10%
20	dont Immob. incorporelles	667 984	1 128 515	1 309 920	1 599 395	636 325	-51,42%	-60,21%
204	Subventions d'équipement versées	460 742	594 454	856 329	1 001 329	1 170 887	36,73%	16,93%
21	Immobilisations corporelles	2 931 205	2 794 355	1 365 200	2 153 294	1 635 095	19,77%	-24,07%
23	Immobilisations en cours	14 973 082	13 102 209	10 228 228	15 187 877	15 682 064	53,32%	3,25%

Le programme des dépenses d'équipements atteindra plus de 19,1 M€ hors reports (dont 1,17 M€ de subventions d'équipements versées) à un niveau très soutenu supérieur à 2024 auquel s'ajoute les 5,5 M€ de restes à réalisés pour un total de 24,6 M€ contre 19,5 M€ en 2024.

Les dépenses d'équipement prévues dans le cadre du projet de budget 2025 sont conformes aux orientations prises lors de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissements 2024 – 2027 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2024 compte tenu du rééchelonnement des projets en fonction de l'avancée des travaux et de l'évolution de leurs coûts.

On peut d'ores et déjà lister les principaux investissements suivants en distinguant les dépenses récurrentes et les dépenses consacrées aux projets.

Dépenses récurrentes de plus de 60 000 € visant à entretenir le patrimoine et les équipements afin de maintenir un service public efficient :

Entretien voirie et espaces extérieurs	Montant € TTC	Commentaire
VOIRIE	752 500,00	Travaux d'entretien des voiries, trottoirs et parking, bornes amovibles, bornes incendie, bac à verre ...
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	555 000,00	Mobilier urbains, entretien des fontaines, plantations d'arbres et d'arbustes, travaux dans les cimetières, aménagement des espaces verts, acquisition de matériels ...
ECLAIRAGE PUBLIC	218 000,00	Rénovation signalisation et éclairage public
AIRES DE JEUX	185 000,00	Square Les Cerisiers, Square Ferrand
AMENAGEMENT CYCLABLE	150 000,00	Renforcement des liaisons piétonnes et cyclistes
<i>sous total voirie</i>	<i>1 860 500,00</i>	
Entretien matériels	Montant € TTC	Commentaire
MATÉRIEL INFORMATIQUE	259 600,00	renouvellement de matériels et de licences
ANIMATION CULTURE ET SPORT	888 901,00	Achat matériels et mobiliers dans le cadre de l'animation de la culture et du sport dont les bibliothèques, les musées, les théâtres, les stades et gymnases avec l'achat de jeux géants pour l'ouverture de la ludothèque, la création d'un fond de livres "Facile à lire", la restauration de documents patrimoniaux, du mobilier, une console son, du matériel technique, des autolaveuses, des aspirateurs ...
MATERIELS DE TRANSPORT	228 000,00	Poids lourd pour les espaces verts, benne calorifugée pour les enrobés, véhicule léger pour la cantine de Royallieu (liaison chaude) camion Master en remplacement d'un camoin hors service, véhicule de remplacement
VIDÉOPROTECTION	197 600,00	
POLITIQUE DE LA VILLE	94 400,00	Achat de matériels pédagogiques pour les ateliers parents et adultes, machines à coudre, matériels de musique, barnums...
CABLAGE INFORMATIQUE	72 100,00	dont optimisation interconnexion
<i>sous total matériels</i>	<i>1 740 601,00</i>	
Entretien bâtiments	Montant € TTC	
BÂTIMENTS COMMUNAUX	1 017 200,00	Travaux d'entretien du patrimoine de la ville dont les menuiseries, les toitures, la maison de l'europe la maison des syndicats, les logements, l'hôtel de ville ...
BÂTIMENTS ENFANCE ÉCOLES	304 224,00	Travaux de sécurisation et de mises aux normes dans les différents bâtiments dédiés à l'enfance comme les écoles, les crèches ...
<i>Sous total entretien bâtiments</i>	<i>1 321 424,00</i>	

Dépenses d'investissement de plus de 60 000 € liées des projets structurants :

Projets culture	Montant € TTC	Commentaire
MUSEE DE LA FIGURINE	2 341 595,00	
EGLISE SAINT ANDREWS	70 000,00	Travaux de mise en conformité
ESPACE JEAN LEGENDRE	60 000,00	Travaux de mise en sécurité électrique
MEMORIAL DE LA DEPORTATION	55 000,00	Etude scénographie
<i>sous total projets culture</i>	<i>2 526 595,00</i>	
Projets dans le cadre du social et des écoles	Montant € TTC	Commentaire
ECOLE FAROUX	3 680 000,00	Réhabilitation et création cantine en régie
CENTRE RENCONTRE VICTOIRE	1 210 000,00	Réhabilitation
ACCESSIBILITE	200 000,00	
VERDISSEMENT COURS ECOLES	90 000,00	Aménagement paysager
ECONOMIE D ENERGIE	89 000,00	Eclairage Led divers bâtiments
ECONOMIE ENERGIE ECOLES	72 000,00	Passage en Led écoles primaires et mise en place de thermostat dans 4 nouvelles écoles
PUY DU ROY	60 000,00	Etude pour réhabilitation
CHANGEMENT CHAUDIERE	55 000,00	Chapelle des Capucins et mise en conformité du réseau ce chaleur
<i>sous total projets social écoles</i>	<i>5 456 000,00</i>	
Projets sports	Montant € TTC	Commentaire
GYMNASSE POMPIDOU	2 000 000,00	Début des travaux
PROJETS DIVERS SPORT	265 000,00	Réfection carrière de détente
STADE COSYNS	260 000,00	Espace d'accueil et vestiaires
TRAVAUX PISCINE	109 564,20	Rénovation canalisations douches, des vestiaires et du grand bassin piscine Huy
<i>sous total projets sports</i>	<i>2 634 564,20</i>	
Projets voirie et espace extérieurs	Montant € TTC	Commentaire
ENFOUISSEMENT RESEAUX	775 000,00	Bd Gambetta, Saint Joseph et Augustin Thierry
REHABILITATION VOIRIES	462 500,00	Réhabilitation voirie dont rue Charmoulue
REHAB ECLAIRAGE PUBLIC	400 000,00	
CARREFOUR PLACE 5 REG DRAGONS	395 000,00	
RUE DES PATISSIERS	195 000,00	
BOULEVARD GAMBETTA ETATS UNIS	100 000,00	
<i>sous total projets voirie</i>	<i>2 327 500,00</i>	
Projet patrimoine architectural	Montant € TTC	Commentaire
MURS ET ENCEINTES	60 000,00	Reprise murs Parc Bayser et tennis Pompadour
MENUISERIE PETITE CHANCELLERIE	60 000,00	
<i>sous total patrimoine architectural</i>	<i>120 000,00</i>	

E – TABLEAU DES EQUILIBRES BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT :

BUDGET PREVISIONNEL (CREDITS OUVERTS) - SECTION D'INVESTISSEMENT									
ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2023	2024	2025	Chap.	Intitulés	2023	2024	2025
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	3 752 039	3 435 392	5 378 997
10222	FCTVA	-	-	-	10222	FCTVA	1 844 982	1 200 000	1 880 000
10226	Taxe d'aménagement	70 000	100 000	100 000	10226	Taxe d'aménagement	450 000	1 190 000	400 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	296 226	-	-	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 331 837	4 314 991	4 284 785
13	Subventions d'investissement	-	-	-	13	Subventions d'investissement	3 540 423	3 394 031	6 529 397
16	Emprunts et dettes assimilées	4 984 400	4 659 400	4 752 000	16	Emprunts et dettes assimilées	7 360 194	5 754 688	6 543 646
20	Immobilisations incorporelles	974 618	1 290 195	636 325	20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées	544 454	951 329	1 170 887	204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	2 220 757	1 442 704	1 635 095	21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	10 766 197	10 446 845	15 682 064	23	Immobilisations en cours			
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	7 000	7 000	7 000	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	7 000	7 000	7 000
020	Dépenses imprévues	-	-	-	024	Produits cessions d'immobilisations	39 186	1 377 000	500 000
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	19 863 652	18 897 473	23 983 371		RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	24 325 661	20 673 102	25 523 827
040	Quote-part des subventions	81 371	20 380	21 399	040	Opérations d'ordre	2 951 199	2 559 742	2 765 729
041	Opérations patrimoniales	784 142	325 000	250 000	041	Opérations patrimoniales	784 142	325 000	250 000
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	20 729 165	19 242 853	24 254 770		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	28 061 002	23 557 844	28 539 556
001	Résultat antérieur reporté (N-1)	5 652 339	1 719 201	5 181 592	001	Résultat antérieur reporté (N-1)	-	-	-
	Dépenses reportées de N-1	3 165 366	5 810 823	5 475 547		Recettes reportées de N-1	1 485 869	3 215 032	6 372 353
1068	Variation des réserves				1068	Variation des réserves			
	TOTAL DE LA SECTION	29 546 871	26 772 876	34 911 909		TOTAL DE LA SECTION	29 546 871	26 772 877	34 911 909
	TOTAL DU BUDGET	95 521 430	93 869 401	104 117 745		TOTAL DU BUDGET	95 521 431	93 869 401	104 117 745

Comme indiqué précédemment, le projet de budget 2025 pour la Ville s'équilibre par un emprunt prévisionnel de 6,5 M€ contre 5,75 M€ en 2024 (7,36 M€ en 2023) compte tenu :

- Du virement de section de 5,38 M€ (en vert dans le tableau) composé :
 - Du résultat prévisionnel de l'exercice de 2,23 M€ pour 2025 contre 1,70 M€ en 2024 soit + 531 K€,
 - Du résultat reporté en fonctionnement soit 3,15 M€ en 2024 contre 1,73 M€ en 2023 soit une progression de +1,4 M€ qui s'explique par des recettes de fonctionnement réalisées supérieures aux prévisions et des charges réalisées inférieures à ce qui avait été prévu (baisse des dépenses en fluides, avoirs importants sur les factures d'électricité, pas de revalorisation du point d'indice des agents publics...).
- D'un excédent de fonctionnement capitalisé de 4,28 M€ (4,31 M€ en 2024)
- D'un résultat d'investissement antérieur reporté de 5,18 M€ (1,72 M€ en 2024)
- De 5,47 M€ de dépenses d'investissements reportées de 2024 sur 2025,
- De 6,37 M€ de recettes d'investissements reportées de 2024 sur 2025 intégrant un emprunt de 4,8 M€ contracté auprès du Crédit Agricole et qui sera consolidé au plus tard fin avril 2025.

III – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	Proposition 2025	Var. de BP à BP
70	Vente de terrains	370 000	280 000,00	200 000,00	222 680,00	11,3%
74	Subventions partenaires externes					
75	Subventions d'équilibre	0				
-	Mouvements d'ordre	15 000	85 100,00	90 000,00	57 000,00	-36,7%
	TOTAL recettes de Fct :	385 000	365 100,00	290 000,00	279 680,00	-3,6%
Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	Proposition 2025	Var. de BP à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté					
6015	Terrains à aménager		15 000,00			
6045	Frais d'études		26 000,00			
605	Travaux	15 000	44 000,00	90 000,00	57 000,00	-36,7%
66	Intérêts des emprunts					
-	Autres frais		100,00			
-	Mouvements d'ordre	370 000	280 000,00	200 000,00	222 680,00	11,3%
	TOTAL dépenses de Fct :	385 000	365 100,00	290 000,00	279 680,00	-3,6%
Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	Proposition 2025	Var. de BP à BP
002	Excédent invest			16 979,19	144 836,33	753,0%
1641	Emprunt					
-	Mouvements d'ordre	370 000	280 000,00	200 000,00	222 680,00	11,3%
	TOTAL recettes d'inv. :	370 000	280 000,00	216 979,19	367 516,33	69,4%
Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	Proposition 2025	Var. de BP à BP
001	Déficit invest.	197 903	136 872,40			
1641	Emprunt					
-	Mouvements d'ordre	15 000	85 100,00	90 000,00	57 000,00	-36,7%
	TOTAL Dépenses d'inv. :	212 903	221 972,40	90 000,00	57 000,00	-36,7%

L'aménagement du lotissement Square de l'Abbé Stock arrive à son terme, cependant il convient de faire quelques travaux complémentaires. Compte tenu des ventes de terrains estimées à 222 k€, la participation du budget principal de la ville est nulle. Le budget de la ZAC devrait être excédentaire en 2025 comme en 2024.

IV – ENDETTEMENT :

L'évolution de la dette de la commune s'établirait comme suit :

Endettement	BP 2022	BP 2023	BP 2024	OB 2025
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	34 797 382	34 003 681	31 770 188	29 344 067
Recours à l'emprunt (hors reports N-1)	4 411 503	7 360 194	6 065 749	6 543 646
Pour info: recours à l'emprunt (Report N-1)	2 000 000		2 100 000	4 800 000
Encours de la dette / RRF	58,08%	53,34%	48,73%	44,44%
Emprunt supplémentaire théorique	-672 897	2 375 794	1 406 349	1 791 646
Capacité de désendettement (en années)	6,60	6,51	7,00	5,85

Au premier janvier 2025, la capacité de désendettement, résultant du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, serait de 5,85 années (valeur BP 2025) contre 7,00 ans au BP 2024 et 6,51 au BP 2023 (pour mémoire, la capacité de désendettement était de 17,6 ans au BP 2017).

On retient généralement un seuil de vigilance de 10-11 ans avec un niveau critique de 11-12 ans (nb : on cite cette norme pour information car elle s'applique aux comptes administratifs mais elle reste un indicateur de référence).

Il est à noter que l'emprunt de 4,8 M€ contacté auprès du Crédit Agricole en 2024 sera consolidé au plus tard le 30 avril 2025.

V – AUDIT DE LA DETTE – Ensemble des budgets – États générés au 31/12/2024)

A – SYNTHÈSE :

Date	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle (7)	Durée de vie moyenne (8)	Nombre de lignes d'emprunts
01/01/2022	34 875 204 €	2,34%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	38
01/01/2023	34 003 681 €	2,44%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	36
01/01/2024	31 770 188 €	3,11%	7 ans et 5 mois	3 ans et 11 mois	36
01/01/2025	29 344 067 €	2,89%	8 ans et 5 mois	4 ans et 5 mois	36

L'encours de dette entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2024 est inférieur de plus de 2,4 M€ avec cependant un report de 4,8 M€ et une durée de vie résiduelle de 8 ans et demi.

B – ANALYSE :

1- Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	16 689 850 €	58,36%	2,20%
Fixe à phase	2 565 000 €	8,97%	4,01%
Variable	4 795 872 €	16,77%	3,59%
Livret A	3 873 745 €	13,55%	3,78%
Barrière	671 797 €	2,35%	3,76%
Ensemble des risques	28 596 264 €	100,00%	2,84%

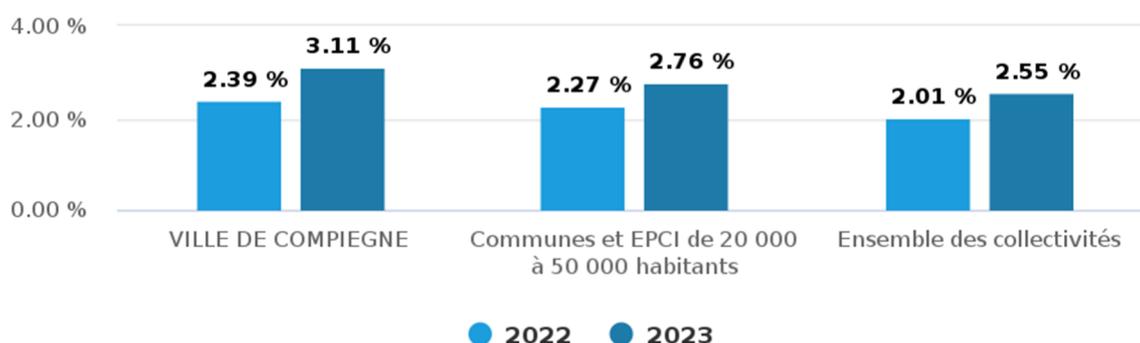
2- Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	10 094 338 €	35,30%
CAISSE D'EPARGNE	9 296 660 €	32,51%
BANQUE POSTALE	1 730 117 €	6,05%
SOCIETE GENERALE	1 692 667 €	5,92%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 648 020 €	5,76%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 175 611 €	4,11%
CREDIT AGRICOLE	1 031 470 €	3,61%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	994 899 €	3,48%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	917 925 €	3,21%
Caisse Allocations Familiales	14 557 €	0,05%
Ensemble des prêteurs	28 596 264 €	100,00%

C – OBSERVATOIRE DE LA DETTE :

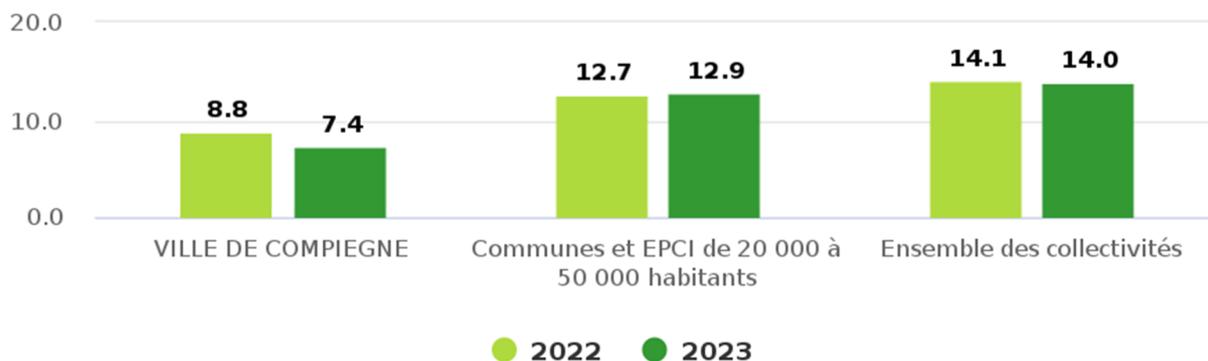
1 – Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)

Le taux moyen de la dette de la ville se situe à 3,11 % fin 2023 pour une moyenne de la strate à 2,76 %. Cet écart est lié aux choix opérés en faveur de la sécurisation de la dette avec une politique qui privilégie les taux fixes afin de se prémunir contre une éventuelle hausse future des taux d'intérêts



2 – Durée de vie résiduelle (en années)

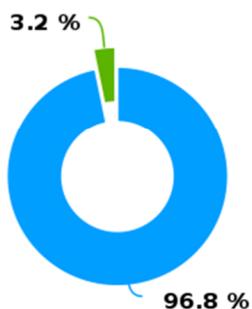
La durée de vie est de 7,4 années contre 12,9 années pour les communes de même strate, soit une durée inférieure de 43 %.



3 – Risque charte de bonne conduite

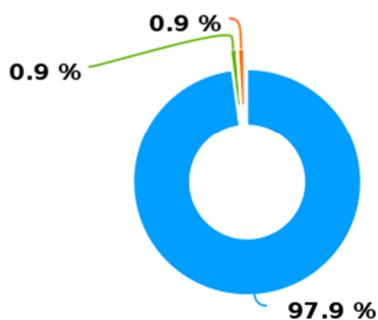
La dette de la ville est à 95,5 % sur des taux indice 1A soit des taux non structurés et sans risque et 4,5 % en 1B, produits à faible risque.

VILLE DE COMPIEGNE



Par comparaison aux communes de même strate, le risque est donc tout à fait conforme et quasi nul

Communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants



CONCLUSIONS

Dans un contexte de politique intérieure et de géopolitique instable pour les ménages comme pour les entreprises, la Ville de Compiègne maintient le cap qu'elle s'est fixée depuis le début de la mandature en offrant un service public de qualité aux Compiégnoises et aux Compiégnois tout en continuant à investir massivement dans des projets structurants et ambitieux. Pour ce faire, la Ville s'appuie sur une situation financière saine qui résulte d'une gestion rigoureuse.

Dans la continuité de la rigueur et du dynamisme des années précédentes, les orientations budgétaires de 2025 se caractérisent par :

- Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement par la recherche permanente d'économies (fournitures, fluides...)
- L'optimisation des recettes de fonctionnement en particulier les produits des services et du domaine pour compenser la stagnation des dotations de l'État mais aussi par une connaissance accrue des ressources fiscales,
- Une épargne brute substantielle à hauteur de 5 M€ en progression de 17% par rapport à 2024 qui constitue la capacité propre de la Ville à investir sans faire appel à des financements extérieurs,
- Le gel des taux de fiscalité une seconde année consécutive après une baisse de 1% en 2023,
- La poursuite d'une politique d'investissement très dynamique avec des projets structurants dans tous les domaines pour un montant total de 19 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2025 soit 430 € / habitant, au-delà de ce qui était prévu au Plan Pluriannuel d'Investissements 2024 - 2027,
- Un recours à l'emprunt limité qui permet de contenir l'encours de dette avec une capacité prévisionnelle de désendettement de moins de 6 ans,
- Un service public de qualité offert aux Compiégnoises et aux Compiégnois,
- Un dynamisme pour développer l'attractivité économique et touristique de Compiègne.

L'année 2025 sera notamment marquée par le transfert du Complexe Piscine Patinoire de Mercières de la Ville de Compiègne à l'Agglomération de la Région de Compiègne au 1^{er} juillet 2025.

Ces orientations seront déclinées en détail dans le projet de budget primitif 2025 qui sera soumis au Conseil Municipal en avril prochain.